



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL

Conseil du **30 septembre 2019**

Délibération n° 2019-3728

commission principale : développement économique, numérique, insertion et emploi

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) :

objet : Attribution d'une subvention à la Fondation pour l'Université de Lyon (FPUL) pour l'organisation des 32èmes Entretiens Jacques Cartier du 4 au 6 novembre 2019

service : Direction générale déléguée au développement économique, à l'emploi et aux savoirs - Direction de l'attractivité et des relations internationales

Rapporteur : Monsieur le Vice-Président Galliano

Président : Monsieur David Kimelfeld

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 165

Date de convocation du Conseil : mercredi 11 septembre 2019

Secrétaire élu : Madame Elsa Michonneau

Affiché le : mercredi 2 octobre 2019

Présents : MM. Kimelfeld, Grivel, Mme Bouzerda, MM. Bret, Brumm, Da Passano, Mme Picot, MM. Le Faou, Crimier, Philip, Galliano, Mme Dognin-Sauze, MM. Colin, Charles, Mmes Geoffroy, Laurent, Gandolfi, M. Barral, Mme Frier, M. Claisse, Mme Vessiller, MM. George, Képénékian, Mmes Frier, Cardona, MM. Vincent, Rousseau, Desbos, Mme Glatard, MM. Longueval, Pouzol, Barge, Eymard, Mme Rabatel, M. Bernard, Mme Poulain, M. Pillon, Mmes Panassier, Baume, MM. Calvel, Sellès, Suchet, Veron, Mme Belaziz, MM. Jacquet, Chabrier, Mmes Peillon, Jannot, M. Vesco, Mme Ait-Maten, MM. Artigny, Augoyard, Mme Balas, M. Barret, Mmes Basdereff, Beautemps, Berra, MM. Berthilier, Blache, Blachier, Boudot, Boumertit, Bousson, Bravo, Broliquier, Mme Brugnera, M. Buffet, Mmes Burillon, Burrucand, MM. Butin, Charmot, Mme Cochet, MM. Cochet, Cohen, Collomb, Compan, Mme Corsale, M. Coulon, Mmes Crespy, Croizier, M. Curtelin, Mme David, M. David, Mmes de Lavernée, de Malliard, MM. Denis, Dercamp, Devinaz, Diamantidis, Mmes El Faloussi, Fautra, MM. Findrik, Forissier, Fromain, Gachet, Mmes Gailliout, Gardon-Chemain, MM. Gascon, Geourjon, Germain, Mme Ghemri, MM. Gillet, Girard, Mme Giraud, MM. Gomez, Gouverneyre, Guiland, Mme Guillemot, MM. Guimet, Hamelin, Havard, Mme Hobert, MM. Huguet, Jeandin, Lavache, Mme Le Franc, M. Lebuhotel, Mmes Lecerf, Leclerc, M. Llung, Mmes Maurice, Michonneau, Millet, MM. Millet, Moretton, Moroge, Mme Nachury, M. Odo, Mme Perrin-Gilbert, M. Petit, Mmes Peytavin, Piantoni, Picard, M. Piegay, Mmes Pietka, Pouzergue, MM. Quiniou, Rabehi, Rantonnet, Mme Reveyrand, MM. Roustan, Rudigoz, Mme Runel, M. Sannino, Mme Sarselli, M. Sécheresse, Mme Servien, M. Sturla, Mme Tifra, MM. Uhlich, Vaganay, Mme Varenne, MM. Vergiat, Vincendet.

Absents excusés : MM. Abadie (pouvoir à M. Grivel), Kabalo (pouvoir à M. Chabrier), Hémon (pouvoir à M. Artigny), Cachard (pouvoir à Mme Guillemot), Mme Iehl (pouvoir à Mme Perrin-Gilbert), MM. Martin (pouvoir à M. Girard), Passi, Vial (pouvoir à M. Vaganay), Mme Vullien (pouvoir à M. Curtelin).

Absents non excusés : MM. Aggoun, Genin.

Conseil du 30 septembre 2019**Délibération n° 2019-3728**

commission principale : développement économique, numérique, insertion et emploi

objet : **Attribution d'une subvention à la Fondation pour l'Université de Lyon (FPUL) pour l'organisation des 32èmes Entretiens Jacques Cartier du 4 au 6 novembre 2019**

service : Direction générale déléguée au développement économique, à l'emploi et aux savoirs - Direction de l'attractivité et des relations internationales

Le Conseil,

Vu le rapport du 5 septembre 2019, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

Depuis plus de 30 ans, la coopération très riche entre Montréal, le Québec, Lyon et la Région Auvergne-Rhône-Alpes s'est concrétisée par la mise en place des Entretiens Jacques Cartier, plateforme d'échanges et de recherches interuniversitaires facilitant la rencontre des mondes académiques, économiques, institutionnels et culturels en langue française.

Les Entretiens Jacques Cartier sont un événement unique dans les relations France-Québec. Ils se déroulent alternativement à Lyon et à Montréal. Organisée par le Centre Jacques Cartier (CJC), cette manifestation favorise les échanges et développe des coopérations de haut niveau entre les institutions universitaires, les organismes de recherche et les entreprises de France, du Canada et plus spécifiquement d'Auvergne-Rhône-Alpes et du Québec. Ils permettent aux décideurs québécois et de la région lyonnaise d'échanger autour de sujets stratégiques.

Chaque année, une vingtaine de colloques sont organisés, attirant de nombreuses personnalités et près de 400 conférenciers du monde entier.

Le CJC est une association constituée de 2 fondations, l'une québécoise et l'autre française, qui ont créé ensemble en 2016 cette association loi 1901 pour porter opérationnellement les activités du centre. La fondation française, appelée Fondation Centre Jacques Cartier France réunit tous les partenaires français. Il s'agit d'une fondation abritée par la FPUL, dont le but est de contribuer au rayonnement et au développement industriel, économique et social de la région de Lyon et de Saint Etienne.

La FPUL, pour le compte de la Fondation CJC France, s'engage à reverser les subventions des partenaires français à l'association CJC afin qu'elle procède à l'organisation des Entretiens.

L'association CJC a pour mission d'animer la relation partenariale et collaborative entre la province du Québec et la Région Auvergne-Rhône-Alpes. À ce titre, elle développe les activités suivantes :

- la préparation et l'organisation une fois par an des Entretiens Jacques Cartier, événement emblématique du centre depuis 1987, qui s'affiche comme le 1^{er} rendez-vous d'échanges France-Québec,
- une activité de service tout au long de l'année, de soutien relationnel aux instances membres et aux territoires,
- la création des communautés d'innovation entre le Québec/Montréal et Auvergne-Rhône-Alpes/Lyon sur les thématiques à enjeux stratégiques, dans le but de créer des avantages comparatifs pour les territoires.

I - Objectifs

Les Entretiens Jacques Cartier figurent comme un forum important de la francophonie et un espace de rencontres et de partages.

Cette manifestation participe pleinement aux enjeux pour le territoire métropolitain en matière de développement économique, universitaire et de recherche et contribue au rayonnement international de la Métropole de Lyon. Elle participe à l'attractivité du territoire par l'organisation d'un événement d'envergure internationale.

Le soutien de la Métropole à la FPUL a pour objectif d'accompagner le positionnement des Entretiens Jacques Cartier comme événement de référence favorisant l'intensification des échanges culturels, économiques internationaux et la promotion des activités d'enseignement et de recherche entre Lyon, la région Auvergne-Rhône-Alpes, Montréal et le Québec.

Ces Entretiens renforcent aussi le partenariat et la connaissance mutuelle entre la Métropole et la Ville de Montréal, à travers la mobilisation de nombreux élus et représentants du monde économique, culturel et universitaire lyonnais qui rencontrent leurs homologues québécois à cette occasion.

II - Compte-rendu des actions réalisées au titre de l'année 2018 et bilan

Par délibération du Conseil n° 2018-2957 du 17 septembre 2018, la Métropole a procédé à l'attribution d'une subvention de fonctionnement de 30 000 € au profit de la FPUL, pour l'organisation des 31^{èmes} Entretiens Jacques Cartier.

L'édition 2018 s'est déroulée du 12 au 14 novembre 2018 à Lyon, autour de 39 conférences et événements, permettant de mobiliser plus de 4 200 participants (+ 40 % par rapport à 2017), 460 conférenciers dont 40 % venaient du Québec et d'Ottawa et 60 % de France. Quelques conférences se sont également tenues à Saint Etienne et à Clermont Ferrand.

La Métropole est intervenue lors des conférences intitulées "L'occupation temporaire, nouvelle pratique d'innovation urbaine" et "Mobilité des personnes, mobilité des marchandises, aménagement des territoires métropolitains : quelles convergences possibles ?", lui permettant de confronter ses politiques publiques avec celles de ses homologues québécois et avec des experts. Les thématiques traitées, telles que l'entrepreneuriat au féminin, la mobilité et la ville intelligente, durant ces 3 jours d'Entretiens ont particulièrement intéressé la Métropole.

Par ailleurs, les Entretiens Jacques Cartier ont amorcé un virage depuis quelques années afin de s'ouvrir au monde économique. Ainsi, en 2018, 54 % des experts intervenus étaient issus du monde économique et 46 % du monde universitaire. De plus, une journée était dédiée aux entrepreneurs avec des rendez-vous d'affaires et pour la 1^{ère} année, un forum des entrepreneurs France-Québec a été organisé, réunissant 200 participants et 30 intervenants. Cette journée a été clôturée par une soirée de concours de start-up, organisée au Musée des Confluences par la banque CIC Lyonnaise de banque avec le soutien de la Métropole.

III - Programme d'actions 2019 et plan de financement prévisionnel

La 32^{ème} édition des Entretiens Jacques Cartier se déroulera à Montréal du 4 au 6 novembre 2019.

Cet événement réunira de nombreuses personnalités, lyonnaises et montréalaises, autour d'une programmation de 28 colloques répartis dans 7 chapitres :

- santé et sciences de la vie,
- numérique et technologies,
- mobilité, territoires et villes intelligentes,
- entrepreneuriat,
- énergies et développement durable,
- enjeux sociaux et économiques,
- culture, art et performance.

La Métropole sera particulièrement impliquée sur les colloques portant sur la concertation citoyenne, sur l'immobilier "intelligent" et sur l'urbanisme avec la présentation de projets de requalification comme celui de Grand Parilly à Vénissieux.

En complément des événements habituellement organisés et pour renforcer encore son rôle de connexion des écosystèmes économiques lyonnais et montréalais, le CJC organise pour la seconde fois un forum des entrepreneurs France-Québec afin de promouvoir les échanges entre des entreprises des 2 côtés de l'Atlantique.

Enfin, l'année 2019 est marquée par le 40^{ème} anniversaire de la coopération entre les Villes de Lyon et Montréal. À cette occasion, les 2 métropoles souhaitent organiser conjointement un événement festif créatif pour retracer 40 années de coopération fructueuses et ouvrir sur les perspectives des nouvelles coopérations à venir.

Budget prévisionnel pour l'édition 2019 des Entretiens Jacques Cartier :

Dépenses	Montant (en €)	Recettes	Montant (en €)
frais fixes (dont loyer, télécommunications, honoraires comptables)	28 000	Fondation CJC France dont :	310 250
frais de personnel	269 000	<i>Région Auvergne-Rhône-Alpes</i>	40 000
frais de mission et dépenses de représentation (avions, déplacements, restauration, hôtels, inscription événements)	36 500	<i>Métropole de Lyon</i>	30 000
communication (site internet, vidéo, supports de communication, etc.)	77 000	<i>Ville de Lyon</i>	25 000
EJC 2019 (avions, hébergements, soirées de lancement, événements, etc.)	180 000	<i>Saint Etienne Métropole</i>	20 000
organisation des comités exécutifs, comités partenaires et assemblées générales	25 000	<i>Clermont Ferrand Métropole</i>	15 000
divers	5 000	<i>autres collectivités</i>	5 000
		<i>autres contributions</i>	175 250
		Fondation CJC Québec	310 250
Total	620 500	Total	620 500

Il est donc proposé au Conseil de procéder à l'attribution d'une subvention de fonctionnement d'un montant de 30 000 €, au profit de la FPUL, dans le cadre de la préparation et de l'organisation des 32^{èmes} Entretiens Jacques Cartier en 2019. Toute modification constatée à la baisse dans l'exécution du programme entrainera, de droit, un ajustement correspondant de la participation financière de la Métropole.

Il est également proposé au Conseil de la Métropole d'autoriser le reversement de cette subvention par la FPUL à l'association CJC ;

Vu ledit dossier ;

Où l'avis de sa commission développement économique, numérique, insertion et emploi ;

DELIBERE**1° - Approuve :**

a) - l'attribution d'une subvention de fonctionnement d'un montant de 30 000 € au profit de la Fondation pour l'Université de Lyon (FPUL) pour la préparation et l'organisation des 32^{èmes} Entretiens Jacques Cartier en 2019,

b) - la convention à passer entre la Métropole et la FPUL définissant, notamment, les conditions d'utilisation de cette subvention et autorisant son reversement à l'association Centre Jacques Cartier (CJC).

2° - Autorise monsieur le Président à signer ladite convention.

3° - La dépense de fonctionnement en résultant, soit 30 000 €, sera imputée sur les crédits inscrits au budget principal - exercice 2019 - chapitre 65 - opération n° 0P02O1920.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Reçu au contrôle de légalité le : 2 octobre 2019.